

LA MONTÉRÉGIE, LE GARDE-MANGER DU QUÉBEC

Guide de normes

LA MONTÉRÉGIE
**LE GARDE-
MANGER**
DU QUÉBEC

LA MONTÉRÉGIE
**LE GARDE-
MANGER**
DU QUÉBEC

Logo officiel en couleur

LA MONTÉRÉGIE
**LE GARDE-
MANGER**
DU QUÉBEC

Logo officiel en noir

LA MONTÉRÉGIE
**LE GARDE-
MANGER**
DU QUÉBEC

Logo officiel en blanc



Sigle officiel en couleur



Logo officiel en noir



Logo officiel en blanc



Taille minimale du logo :
1,905 cm (0,75 po) de largeur

Utilisation du logo officiel :

Toujours utiliser le logo officiel sur toutes les communications, promotions ou publicités.



Taille minimale du logo :
2,54 cm (1 po) de largeur

Utilisation du sigle officiel :

Toujours utiliser le sigle officiel en présence du logo officiel, jamais seul.

Les seules exceptions sont :

- Image de profil sur les réseaux sociaux
- Articles promotionnels
- Élément secondaire d'une mise en page

Zone de protection des logo :

Les logos sont entourés d'une zone de protection pour s'assurer qu'ils soient toujours visibles et faciles à reconnaître. Cette zone de protection est en fait un rectangle invisible où rien d'autre ne doit apparaître. Tous les éléments graphiques (texte, motif, etc.) doivent se trouver à l'extérieur de cette zone.



Palette de couleurs

FONTES À UTILISER

TITRES (#284F9F)

DM Serif Display Regular

abcdefghijklmnopqrstuvxyz
ABCDEFGHIJKLMNQRSTU
VWXYZ
1234567890

SOUS-TITRES (#002C47)

Rubik Bold

abcdefghijklmnopqrstuvxyz
ABCDEFGHIJKLMNQRSTU
VWXYZ
1234567890

Texte courant (#434546)

Rubik Light

abcdefghijklmnopqrstuvxyz
ABCDEFGHIJKLMNQRSTU
VWXYZ
1234567890

TEXTE ACCENT

PERMANENT MARKER REGULAR

ABCDEFGHIJKLMNOSTUVWXYZ
ABCDEFGHIJKLMNOSTU
VWXYZ
1234567890

Exemples de mise en page

Lorem ipsum dolor site amet

Alicatiam nobit **APELLENTES** volor sed maioribust, quat ut imet everem. Torem faceptatium nonprehend icimus.

Susant errum vent faceat as eumquibus eossimiliat volorum et labore, aut fuga. Fugiae nemquam imi, arum vitio dolessim ipiciti oritatie doluptate apition consequia qui sit debisquiam.



Branding conu par:

12H30